

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2006**

L'an deux mille six, le trente et un à 10 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courrier du 19 mai 2006, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Marvejols, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON.

Etaient présents (26) :

Raymond FONTUGNE, Gérard HERMET, Christian TUZET, Jean MAGNE, Gérard CARI, René HUGUET, Patricia BREMOND, Dominique RAVEAU, Jean ROUJON, Claude CAUSSE, Henri DAUDE, Simone TESSIER, Agnès SEBALD, Huguette TRENEULE, Jean-Paul CHEDANNE, Rémi ANDRE, Maurice FOURNIER, Joseph CATALANO, Gisèle ANDRIEU, Bernard CASTAN, Claude ROUSSON, Myriam PAGES, Lionel BOUNIOL, Michèle BALEZ, Roger MEYRUEIS, Joël FERRIER.

Etaient absents ayant donné pouvoir (2) :

Gilbert REVERSAT (Jean MAGNE), Pierre BRUEL (Jean-Paul CHEDANNE).

Etaient absents excusés (10) :

Roland TICHIT, Anselme GERBAL, Gabriel ROUSSET, André RAYMOND, Daniel TERUEL, Michel BRUN, Isabelle RECOULIN, Evelyne BOUNIOL, Louis BRASSAC, Michel GRANIER,

Etaient présents à titre consultatif sans voix délibérative :

Isabelle RICHARD (Conseillère Municipale de Saint Laurent de Muret), Christian AMBERGNY (Trésorier), Elisabeth ESTEVE (Responsable administratif de la Communauté de Communes).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia BREMOND a été désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

A-Approbation des comptes-rendus :

- 1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 03/03/2006
- 2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président

B- Informations

- 1) Programme de voirie 2006 :
 - Attribution de subvention par le Conseil Général,
 - Notification du marché SDEE 2006
- 2) OPAH Suivi-Animation : Attribution d'une subvention par le Conseil Général
- 3) Mesures intéressant le personnel : Recrutement d'un agent
- 4) Mission Intercommunalité : Compte-rendu de la réunion du 28/04/2006 (Bernard CASTAN)
- 5) TPU : Proposition d'assistance par un cabinet d'étude
- 6) Tri sélectif : Opération de sensibilisation dans le cadre des « Recyclades »
- 7) PLU de la commune du Monastier-Pin-Moriès : Notification pour avis

C-Délibérations :

- 1) Programme de voirie « SDEE 2005 » : Fonds de concours
- 2) Modification des statuts : Adoption de la compétence « Abattage »
- 3) Mesures d'ordre budgétaire et comptable

1) Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté du 03/03/06

Le compte-rendu de la réunion du Conseil de Communauté du 03/03/06 a été transmis à l'ensemble des délégués avec l'invitation à la présente réunion.

Observation (s) : Néant.

2) Compte-rendu des décisions prises par le Bureau / le Président :

↳ Etude préalable « Pont de Baldassé » : Attribution du marché

Conformément à la délibération du 14/02/06 portant règlement intérieur des marchés publics, précisant que le Président a compétence en matière d'attribution des marchés dont le montant est inférieur à 230 000 € HT, Monsieur le Président :

➤ **a attribué le marché** d'étude préalable aux travaux de rénovation du pont de Baldassé à la Division Départementale de L'Equipement pour un montant de 2 491,80 € HT.

Observation (s) : Néant.

↳ Voirie 2006 : Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre

Conformément à la délibération du 14/02/06 portant règlement intérieur des marchés publics, précisant que le Président a compétence en matière d'attribution des marchés dont le montant est inférieur à 230 000 € HT, Monsieur le Président :

➤ **a attribué le marché** de maîtrise d'œuvre du programme de voirie 2006 à la Division Départementale de L'Equipement pour un montant de 4.5 % du montant des travaux.

Observation (s) : Néant.

↳ Voirie 2006 : Attribution du marché de Travaux

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 mai 2005, le Conseil a délégué au Bureau son pouvoir de décision en matière d'attribution des marchés de travaux dont le montant se situe entre 230 000 € HT et 5 900 000 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président présente les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 26 avril 2006 et le 12 mai 2006 afin de procéder à l'analyse des offres. Suite à cette présentation, et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

➤ **a décidé d'attribuer** le marché « Programme de Voirie 2006 » à la SAS SOMATRA (61 avenue de la Méridienne – 48100 MARVEJOLS) pour un montant de :

- 298 547 .50 € HT : tranche ferme
- 24 130.00 € HT : tranche conditionnelle

Soit un total de 322 677.50 € HT. L'estimation était fixée à 368 835 € HT.

Observation (s) : Néant.

<u>INFORMATIONS</u>

1) Programme de voirie 2006 : Attribution de subvention par le Conseil Général*a) Attribution de subvention :*

Monsieur le Président indique :

- que le Conseil Général a attribué à la CCG une subvention de 40 112 € (78 680 € en 2005) ;
- que l'enveloppe PEVC des Conseillers Généraux s'élève à 32 891 (32 157 € en 2005).

Le Département, qui compense depuis quelques années la carence de l'aide européenne « FEOGA », a néanmoins diminuée encore sa subvention en 2006. Pour notre collectivité, cette diminution représente environ 45 % par rapport à l'année dernière.

b) Attribution du marché SDEE :

Monsieur le Président précise que suite à la consultation engagée par le SDEE, leur marché de travaux a été également attribué à la SAS SOMATRA.

2) OPAH : Attribution de subvention par le Conseil Général

Monsieur le Président rappelle qu'une convention a été conclue avec le Conseil Général, lui permettant de participer au financement du suivi-animation de l'OPAH à hauteur de 20 000 € HT. Cette convention prévoit le fractionnement de la subvention sur 3 ans. Le montant attribué sur 2006 a été confirmé par décision de la Commission Permanente du 28 mars 2006 pour un montant de 6 666 €.

3) Mesure intéressant le personnel : Recrutement d'un agent de salubrité

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 05 décembre 2005, la communauté de communes a décidé de recruter un agent supplémentaire afin de pourvoir aux remplacements des agents titulaires et d'ouvrir la déchetterie le Lundi.

Monsieur le Président précise que la commission « Recrutement » s'est réunie le 03/03/06 et a retenu la candidature de Monsieur Cédric LAHONDES qui a été embauché à compter du 01/04/06.

4) Mission Intercommunalité : Compte-rendu de la réunion du 28/04/06

Monsieur le Président indique que la CCG a été invité le 28/04/06 à une réunion du groupe de travail « Intercommunalité » à la préfecture de Lozère, et invite Monsieur Bernard CASTAN à présenter le compte-rendu de cette réunion.

5) TPU : Proposition d'assistance par un cabinet d'étude

Monsieur le Président indique qu'un cabinet d'étude (KPMG Montpellier) a été consulté pour une mission d'assistance financière dans le cadre de la réflexion au passage de la TPU.

Avant de soumettre cette proposition de au Conseil, il serait opportun de chiffrer plus précisément le montant de la prestation. Par conséquent, il est nécessaire de « débroussailler un peu le terrain ». Il est donc demandé aux communes de transmettre le plus rapidement possible une copie des comptes administratifs des trois années précédant la création de la Communauté de Communes du Gévaudan afin de faire une première analyse en interne.

6) Tri sélectif : Opération de sensibilisation dans le cadre des « Recyclades »

Monsieur le Président évoque la participation de plusieurs écoles aux journées « Recyclades » organisées par les éco-ambassadeurs du SDEE afin de sensibiliser divers publics au tri sélectif. Dans le cadre de ces journées, des écoles ont été associées afin de faire réaliser par les enfants des affiches et des messages radios :

- l'école Sainte Angèle de Chirac
- l'école d'Antrenas
- l'école de la Sainte Famille de Marvejols

Ayant été contacté par l'école de la Sainte Famille de Marvejols qui s'est impliqué dans un grand nombre de projets sur le tri sélectif, la CCG a organisé une visite de la déchetterie, du centre de tri et du centre de stockage des déchets.

Bien entendu, ce type d'opération pourra être renouvelée au profit d'autres écoles qui mèneraient un projet pédagogique autour de ce thème et souhaiteraient visiter ces installations.

7) PLU de la commune du Monastier-Pin-Moriès : Notification pour avis

↪ *A l'unanimité le Conseil a décidé de rajouter ce dernier point à l'ordre du jour des dossiers soumis à délibération.*

DELIBERATIONS

1) Programme de voirie « SDEE 2005 » : Fonds de concours

Monsieur le Président rappelle qu'en 2005, la Communauté de Communes est intervenue au nom des communes pour la réalisation de travaux dans le cadre d'enveloppes de travaux attribuées par commune. La commune de Montrodât ayant une enveloppe de travaux de 75 274.80 € HT (90 028.66 € TTC) et ayant réalisé un montant de travaux de 84 248.25 € HT (100 760.90 € TTC), il est nécessaire de mettre en place un fonds de concours correspondant au dépassement de l'enveloppe (10 732.24 €).

Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **de mettre en place un fonds** de concours pour les travaux de voirie du programme SDEE 2005 effectués sur la commune de Montrodât,

➤ **de déterminer la somme due par la commune de Montrodât selon le plan de financement suivant :**

Fonds CC du Gévaudan :	185 425.15 TTC
Subvention :	155 845.66 TTC
Participation Montrodât :	10 732.24 TTC
Total :	352 003.05 € TTC

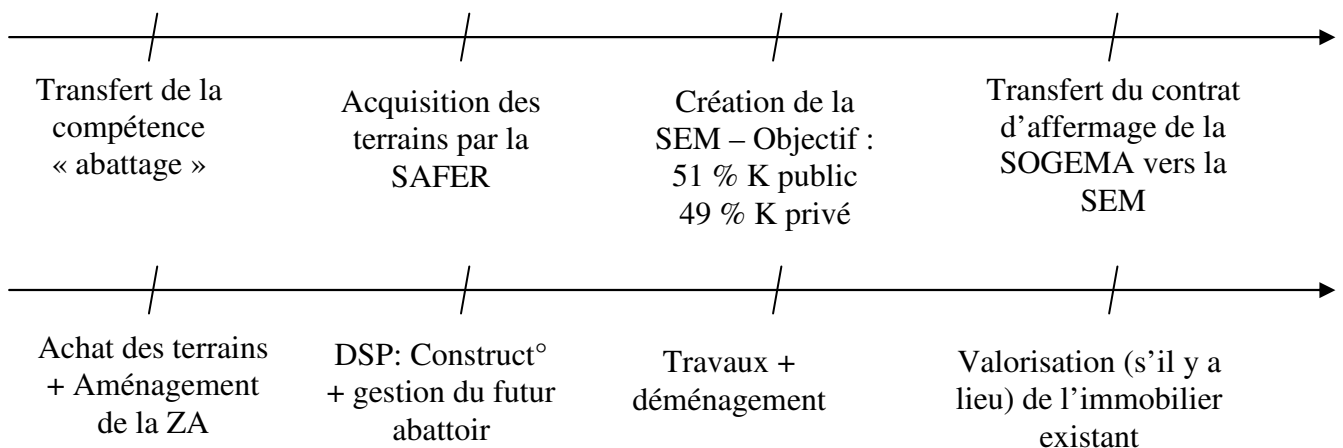
➤ **de fixer à 9 070.68 € la somme due par la commune de Montrodât** afin de tenir compte de la compensation de la TVA dont bénéficiera la CC du Gévaudan par le biais du FCTVA.

➤ **de transmettre la présente délibération** à Monsieur le Maire de Montrodât afin que le Conseil Municipal de la Commune délibère à son tour.

Vote : Pour à l'unanimité

2) Modification des statuts : Adoption de la compétence « Abattage »

Monsieur le Président rappelle les propositions du groupe de travail du Conseil Général sur la construction d'un nouvel abattoir, qui peuvent schématiquement se décrire selon la chronologie suivante :



Monsieur le Président ayant exposé que la Commission « Compétences » de la CCG a émis, lors de sa réunion en date du 12 mai 2006, un avis favorable au transfert de cette compétence, il propose au Conseil :

➤ **De prendre une compétence « Abattage »** et de modifier nos statuts en insérant dans la rubrique « Compétence Obligatoire - Développement économique », la définition suivante :

« ➤ *Service d'abattage : construction et gestion d'abattoir* »

➤ **D'accepter le transfert depuis la commune de Marvejols vers la CC du Gévaudan** l'ensemble des contrats, droits et obligations relatives à cette compétence suivant les règles de droit commun

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Président précise qu'une délibération supplémentaire devra être prise afin de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition de l'actif et du passif à intervenir entre la commune de Marvejols et la CC du Gévaudan. Monsieur le Président rappelle également qu'il est indispensable que l'ensemble des communes délibère dans les meilleurs délais après notification.

3) Mesures d'ordre budgétaire et comptable :

a. Décision modificative n°1: Imputation des emprunts

Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **d'adopter la décision modificative suivante :**

Dépenses		Dépenses	
1641	- 123 630.00	1641	+ 84 046.68
		1641-18	+ 33 333.32
		1641-14	+ 6 250.00

Vote : Pour à l'unanimité

b. Décision modificative n°2: Imputation des aides OPAH

Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **d'adopter la décision modificative suivante :**

Dépenses		Recettes	
023	+ 42 401.08	7718	+ 42 401.08
2042	+ 42 401.08	021	+ 42 401.08

Vote : Pour à l'unanimité

c. Décision modificative n°3: Programme de voirie 2005

Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **d'adopter la décision modificative suivante :**

Dépenses		Recettes	
21751-18	+ 10 732.24	1324	+ 9 070.68
		10222-18	+ 1 661.56

Vote : Pour à l'unanimité

d. Décision modificative n°3: Report des amortissements du SIVOM

Monsieur le Président rappelle que le SIVOM du Gévaudan a mené des études au nom de ses communes membres. Ces dépenses ont été amorties au nom des communes par le SIVOM, ce qui a généré un excédent dans le budget de la Communauté de Communes à redistribuer aux communes.

Antrenas	3 934.03
Le Buisson	2 711.81
Gabrias	1 655.09
Grèzes	3 182.87
Palhers	2 253.47
Recoules	1 222.22
St Bonnet	725.69
St Laurent	2 138.89
St Léger	2 266.20
Total	20090.28

La procédure de redistribution de ces sommes étant complexe, la Communauté de Communes du Gévaudan propose aux communes concernées d'affecter cette somme à leurs programmes de voirie respectifs. En conséquence, Monsieur le Président propose au Conseil:

➤ **de demander aux communes concernées** de délibérer afin d'affecter les excédents résultant des opérations résiduelles de l'ex SIVOM du Gévaudan à la Communauté de Communes du Gévaudan dans le cadre de leur programme "Voirie".

Vote : Pour à l'unanimité

4) PLU de la commune du Monastier Pin Moriès : Notification pour avis

Monsieur le Président fait état d'un courrier en date du 09/05/2006 de Monsieur le Maire de la commune du Monastier-Pin-Moriès invitant, conformément aux articles L 123-3, L 123-9 et L 123-35 du code de l'urbanisme, la CCG à donner son avis sur son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Après examen du dossier et en l'absence d'observation, Monsieur le Président propose au Conseil :

➤ **d'approuver le PLU de la Commune du Monastier Pin Moriès** sans aucune réserve.

Vote : Pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Fait à Marvejols, le 1^{er} juin 2006,

**Le Président,
Jean ROUJON.**